

LE GOUVERNEMENT

Ressource pédagogique

Février 2020

Qu'est-ce que le gouvernement?

Souvent les Canadiens emploient le terme «gouvernement» pour désigner tout ce qui touche la législation, la perception des impôts, la mise en application des lois et la prestation de services publics. Or, dans notre régime parlementaire, «gouvernement» a un sens très restreint et précis, à savoir: c'est l'équipe de représentants élus ayant le soutien de la majorité au sein de l'Assemblée qui assume le leadership en matière de législation et dirige les ministères du gouvernement qui réalisent les programmes et assurent les services que cette législation rend obligatoires. Dans ce système on peut aussi appeler le gouvernement «le cabinet».

Conseils pour une visite scolaire efficace

- Vérifiez la page de confirmation pour assurer que l'information soit correcte.
- Discuter des attentes avec les élèves et les bénévoles. Les enseignants et parents doivent éteindre leurs téléphones cellulaires, montrer l'écoute active, superviser et rester avec les élèves à tout temps.
- Assurez que le conducteur d'autobus soit conscient du point de déchargement et ramassage actuel. (Pris effet septembre 2018)

Qu'est-ce qui se passe à la Législature en février?

3 – Célébration pour le Mois de l'histoire des Noirs (Rotonde de la Législature) **17** – Programme pour le Jour de la Famille (ouvert 11h — 16h) **25** – Le discours du Trône



Alberta Legislature

Dans la nouvelle édition

- Le gouvernement fédéral
- Les gouvernements provinciaux et territoriaux
- Le gouvernement municipal
- Ressources vidéos et en ligne
- Activités

Les ordres de gouvernement

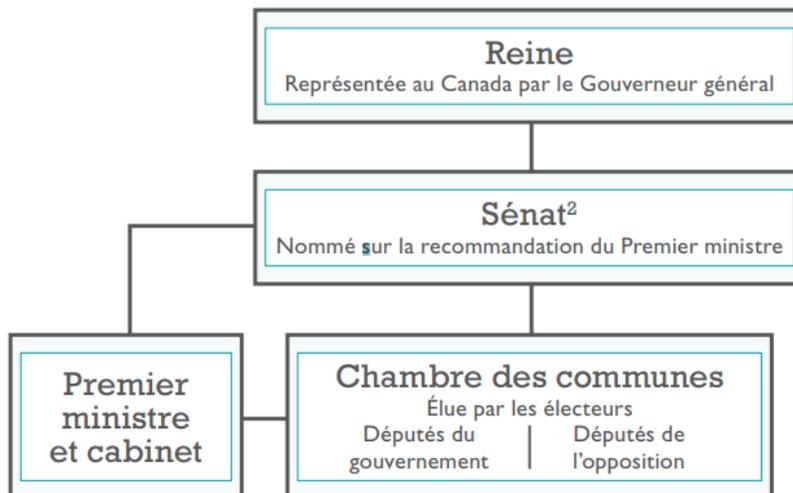
Au Canada nous élisons des représentants à plusieurs niveaux: fédéral, provincial ou territorial, et municipal (local). La Constitution confère des domaines de responsabilité différents au Parlement fédéral et aux Législatures provinciales. Par ailleurs, en vertu de la Constitution, le Parlement a l'autorité sur les territoires, mais, en pratique, il a cédé une partie importante de cette autorité aux territoires eux-mêmes.

La Constitution ne prévoit pas les municipalités locales; chaque province crée des instances élues locales et leur accorde certaines responsabilités. Le Parlement du Canada légifère pour l'ensemble du pays, tandis que chaque Législature provinciale ou territoriale édicte des lois qui s'appliquent uniquement à l'intérieur de son territoire.



Premier Ministre Trudeau avec Premier Ministre Kenney

Parlement du Canada



Gouvernement fédéral

Fédéral

Le Parlement fédéral du Canada est composé d'une Chambre bicamérale, comprenant la Chambre des communes et le Sénat, et du Gouverneur général, qui représente la Reine.

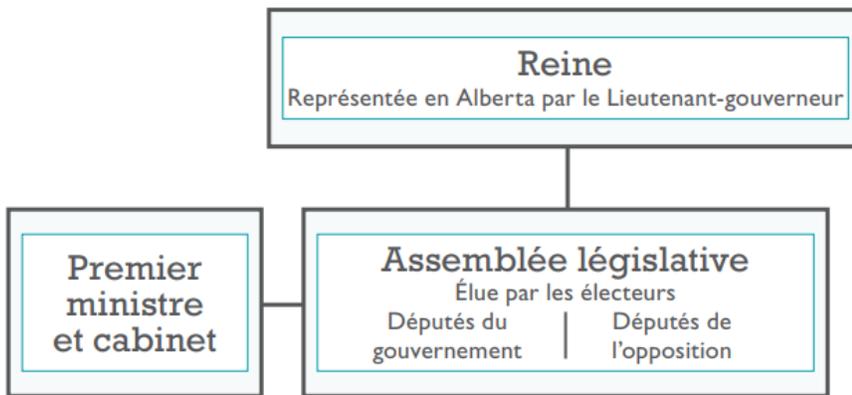
Au Canada la Chambre des communes élue légifère, approuve les dépenses du gouvernement et aide à assurer l'imputabilité du gouvernement, tandis que le Sénat nommé donne aux lois adoptées par les Communes un «second examen objectif». En réalité, les deux chambres sont habilitées à initier des projets de loi, mais un projet de loi qui autorise la dépense des deniers publics ou la perception d'impôts ne saurait être présenté au Sénat.

Le Premier ministre et le cabinet (le gouvernement) sont toujours membres d'un même parti politique, le plus souvent celui qui compte le plus grand nombre de députés à la Chambre des communes.

Provincial

Sur le plan provincial l'équivalent du Parlement est la Législature. La Législature de l'Alberta est composée d'une Chambre monocamérale, appelée l'Assemblée législative, et du Lieutenant-gouverneur, qui représente la Reine. Comme leurs homologues fédéraux, le Premier ministre et le cabinet proviennent d'un même parti politique, soit celui qui compte le plus grand nombre d'élus à l'Assemblée.

Les domaines de responsabilité des provinces, tels que définis dans la Loi constitutionnelle de 1867 (appelée autrefois l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867), comprennent la santé, la protection de l'enfance, le gouvernement municipal, les transports, la main-d'œuvre, la propriété et les droits civils, et l'éducation.



Gouvernement Provincial

Territorial

En vertu de la Constitution du Canada, les territoires n'ont aucune autorité pour gouverner; par conséquent, le chef officiel d'un gouvernement territorial est un commissaire nommé par le fédéral. Or, depuis quelques années le commissaire en est venu à ressembler de plus en plus à un Lieutenant-gouverneur, en ce sens qu'il sanctionne les projets de loi adoptés par l'Assemblée, tout en laissant aux élus le soin de prendre les décisions majeures.

Les domaines de compétence d'un territoire sont semblables à ceux d'une province.

Dans les Territoires du Nord-Ouest tous les candidats se présentent à titre indépendant. Par conséquent, les élections ne sont pas gagnées par des partis, d'où le fait que le chef d'un parti ne devient pas automatiquement chef du gouvernement. C'est plutôt l'ensemble des membres de l'Assemblée législative qui élisent le chef du gouvernement qui, à son tour, nomme le cabinet (appelé Conseil exécutif) parmi tous les députés de l'Assemblée législative.

À l'instar des Territoires du Nord-Ouest, les députés du Nunavut ne représentent aucun parti politique. Le Nunavut est régi par un gouvernement public, qui assure une représentation égale à tous ses résidents. Au sein de l'Assemblée législative du Nunavut les décisions sont réputées se prendre par consensus, quoiqu'une majorité simple suffise pour adopter un projet de loi. Les membres de l'Assemblée qui ne sont pas ministres constituent l'opposition.

L'Assemblée législative du Yukon ressemble à une Assemblée provinciale. Le Yukon a adopté un régime des partis, de sorte que le chef du parti qui fait élire le plus grand nombre de députés à l'Assemblée devient chef du gouvernement. Celui-ci nomme les ministres parmi les élus de son parti, et le chef du gouvernement et les ministres forment le gouvernement.

Saviez-vous que...?

Par ailleurs, à la différence d'un Premier ministre, les préfets et les maires sont élus directement à leur poste.

Les sénateurs aussi peuvent être membres du cabinet. D'habitude, le Leader du gouvernement au Sénat est nommé au cabinet, mais il n'est pas rare d'y ajouter d'autres sénateurs.

Municipal

Les citoyens des comtés, des cités et des villes élisent des représentants pour assurer le gouvernement municipal, c'est-à-dire local. Selon les circonstances, le gouvernement municipal peut signifier:

Comtés, districts en voie d'organisation, etc. : (Préfet et conseillers)

Cités et villes : (Maire et conseil)

Les membres du conseil peuvent être membres d'un parti politique, mais ils ne représentent aucun parti au moment de se porter candidats aux élections.

Chaque Législature provinciale détermine les domaines de compétence de ses gouvernements locaux, tels les services d'incendies et de police, les bibliothèques, les transports à l'intérieur d'une municipalité ou d'un comté, la lutte antiparasitaire et ainsi de suite. Les gouvernements municipaux sont habilités à adopter des lois, appelées règlements municipaux, pour administrer ces domaines.

Ressources en ligne

[Demander à un expert](#)

[Guide du Citoyen](#)

[Ressources pour le Parlement d'Élèves](#)

[La loi et l'ordre](#)

[Le partage constitutionnel des pouvoirs législatifs](#)

[Les Canadiens et leur système de gouvernement](#)

[La nouvelle mission de Chrystia Freeland](#)

Ressources vidéos

[Speaker's Corner](#)

[Les ordres de gouvernement \(CIVIX\)](#)

[Who Does What?](#)

[You and Your Government](#)

[What Does Each Level of Government Do?](#)

[Pierre Trudeau, Peter Lougheed attend energy conference](#)



Les drapeaux fédéraux et provinciaux dans la Chambre de la Législature

Activités

Les trois activités suggérées demandent les élèves de considérer comment chaque ordre du gouvernement fait quoi? Consultez les ressources vidéos et en ligne pour plus d'activités et informations générales.

Classer

En groupe, générez une liste de responsabilités du gouvernement et déterminez s'ils sont occupés à l'ordre fédéral, provincial, ou municipal. Est-ce qu'il y a des responsabilités qui touchent plus qu'une juridiction?

Discuter

L'éducation est sous la juridiction provinciale et ça veut dire que chaque province détermine le financement reçu par chaque école et le contenu enseigné dans la salle de classe. Devrait chaque élève recevoir la même éducation? Pourquoi ou pourquoi non? Divisez-vous en deux groupes ou plus pour débattre et présenter les arguments.

Interviewer

Invitez votre représentant fédéral, provincial ou municipal de visiter votre salle de classe. Comment les différents ordres du gouvernement affectent-ils le rôle du représentant et les projets qu'ils poursuivent?

WHAT IS THE GOVERNMENT'S JOB?

ALBERTA

is one of Canada's provinces, but we have our own unique needs and interests. The provincial government is responsible for matters that affect all Albertans, such as health care, education, public transportation and how we use our resources.

Look at the pictures above. Check off the four that show how provincial government affects you.



Résultats d'apprentissage

Les élèves vont:

- Comprendre l'importance de l'engagement afin d'assurer la vitalité de ses communautés aux niveaux local, provincial, national et mondial (Études Sociales, Fondements du programme)
- Utiliser des habiletés de débat informel pour exprimer de façon convaincante différents points de vue au sujet d'une problématique donnée (Études Sociales, 6.C.8)
- Analyser la structure et les fonctions du gouvernement provincial de l'Alberta en étudiant les questions d'enquête suivantes et en y réfléchissant : Quelles sont les responsabilités particulières d'un gouvernement local et quelles sont les responsabilités particulières du gouvernement provincial (c.-à-d. lois, impôts, services)? (Études Sociales, 6.1.4, 6.1.5)
- Apprécier les diverses répercussions des politiques gouvernementales sur la citoyenneté et la société canadiennes (Études Sociales, 9.1.2)
- Écouter, parler, lire, écrire, observer et représenter pour comprendre et explorer les grandes idées, émotions, et expériences (Anglais, Résultat d'apprentissage général 1)

Programmes d'études - Alberta Education

Contactez-nous

Veillez nous laisser savoir si vous avez apprécié notre ressource et s'il y a d'autres sujets vous aimeriez voir traités ici.

Si vous avez essayé un de nos activités suggérés, nous aimerions voir des photos ou des exemples du travail de vos élèves!

Service de Visiteurs

3ième étage
9820-107 Street NW
Edmonton, AB
T5K 1E7

(780) 427-7362

education@assembly.ab.ca

Visitez-nous en ligne:
assembly.ab.ca



À moins d'indication contraire, l'information inclue est prise directement du *Guide du Citoyen* de l'Assemblée Législative (8ième édition, 2014), ou du Centre d'Interprétation Agora à la Législature.

